

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides

Commune de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens

SÉANCE du 03 juin 2026

Nombre de membres :

en exercice : 15 L'an deux mille vingt-six,
présents : 12 le 03 juin à 19 heures 00,
votants : 15 le conseil municipal de la commune de MÉZENS, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Lucie
DUCOS, Maire.
Date de convocation : 27/05/2026

Présents : DUCOS Lucie, KLEIBER Didier, PONS-GRES Stéfan, OUDART Stacie, CARRETTA Isabelle,
VOISIN Eric, QUERUEL Grégory, ROSSI Delphine, DUPUY Elsa, MILLET Anthony, ROUSSEAU Rémi,
MERCADIER Laly ;

Absent et excusé :

Représentés : SICARD Christian représenté par MERCADIER Laly, FAVAREL Jean-Luc représenté
par DUCOS Lucie, PADILLA-DEFFAUX Virginie représentée par PONS-GRES Stéfan ;

Secrétaire de séance : ROSSI Delphine

**Objet de la délibération : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non
permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité 14
heures hebdomadaires. DEL2026_27**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal de Mézens, Tarn ;

VU le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié
à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : travaux d'entretien divers aux équipements
communaux, entretien des espaces verts dans le village, petits travaux ;

SUR le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité,

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin
lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (maximum pendant une
même période de 12 mois) sur la période estivale inclus à raison de 14 heures hebdomadaires contrat
qui pourra être reconduit d'une année sur l'autre.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 IM 366 1° échelon de
l'échelle C1 du grade de recrutement.

Ce recrutement fera l'objet d'un contrat à durée déterminé (C.D.D.).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CHARGE Madame le Maire d'effectuer les entretiens d'embauche.

AUTORISE Madame le Maire à la signature du contrat et de toutes pièces relatives à cette
embauche.

Le Maire,



Lucie DUCOS



Le Secrétaire,

Delphine ROSSI

